

Défaut de mémoire du chef de police de Québec

Un chroniqueur du *Soleil* a reproduit des expressions que monsieur Michel Desgagné n'a pas su éviter lors d'une entrevue réalisée à la suite de sa nomination. Il écrit : « La réponse de Michel Desgagné est sortie sans hésitation : "ni *tough*, ni *smooth*. Ce sera *middle on crime*..." » (*Le Soleil*, 13 décembre, p. 6). On peut se demander comment il se fait qu'un nouveau chef de police de langue française d'une ville de langue française passe à côté des mots français et doit faire appel à

des expressions anglaises. Un administrateur de cette importance se doit de faire un effort. Des citoyens prendront prétexte de son laxisme ou de sa bévue pour répéter les mêmes erreurs. Au demeurant, le chroniqueur lui-même a profité de l'occasion pour les reprendre dans son premier paragraphe. En matière de langue, une faiblesse chez un locuteur médiatisé influence l'ensemble des auditeurs et des locuteurs. Aussi faut-il rester sur ses gardes si on veut contribuer à améliorer la qualité de la langue.

Guy Rocher : statut sociologique changeant de la langue



De gauche à droite, à l'avant : Claire-Emmanuelle Depocas, Lola LeBrasseur, Robert Auclair, André Belleau, Danielle Langelier, Robert Levac; à l'arrière : Henri Laberge, Guy Rocher, Nicole Robitaille, Fernand Daoust, Léone Tremblay, Gaston Bernier, Gilles Renaud, Raymond Gagnier. Source : Michel Kieffer

Lors d'une séance d'information (Montréal, 9 mai) consécutive à l'assemblée générale, monsieur Guy Rocher, professeur retraité de l'Université de Montréal, a insisté sur le statut sociologique aléatoire du français au Québec après avoir abordé la question de son statut juridique. Selon le conférencier, il y a eu dans l'histoire des moments de fierté (après l'adoption de la Charte de la langue française; également avant 1840). Présentement, le français parlé ici connaîtrait un statut

Québecor se coiffe

Les actionnaires du conglomérat dirigé par Pierre-Karl Péladeau ont entériné le 9 mai la décision de poser un accent aigu sur le premier « e » de la raison sociale. L'Asulf félicite Québecor et exprime le souhait que d'autres entreprises (les épiceries Metro en particulier) suivront ses brisées.

sociologique fragile en raison de l'attraction de l'anglais, du poids de plus en plus faible des francolocuteurs au Canada, au Québec et dans la région de Montréal et des jugements fort critiques portant sur la qualité de la langue quotidienne. Selon monsieur Rocher cependant, la grève des étudiants met à l'avant-scène des porte-parole qui s'expriment d'une manière exemplaire. Et il répond à la question : que faut-il faire? D'abord, refaire la Charte. Puis, mieux enseigner le français au secondaire (reprendre une idée du rapport Parent [1965] : les laboratoires de phonétique) et donner les moyens à l'Asulf et à d'autres organismes du milieu de poursuivre leur travail de promotion.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial: États et langue	2
⇒ Le vote peut-il sortir?	2
⇒ Franglicisme officiel!	2
⇒ Cabaret ou plateau?	3
⇒ De 25 à 50 fautes par convention collective	3
⇒ Une boisson?	3
⇒ Monologuiste ou stand-up	3
⇒ Faux terminus	3
⇒ Esther Taillon, honorée	4
⇒ Interventions de Raymond Gagnier	4
⇒ Bourse de l'Asulf remise par Impératif français	4
⇒ Vient de paraître :	
⇒ Méchante langue de Chantal Bouchard	4
⇒ Élections au conseil d'administration	4



Vu son caractère apolitique, l'Asulf s'abstient de montrer quelque préférence envers un régime politique particulier pour assurer un statut juridique au français : structure unitaire ou fédérale, autonomie partielle d'un État ou souveraineté. Les langues préoccupent à juste titre les États, qu'ils soient centralisés ou non, et les associations nationalistes. C'est le cas chez nous au moment où le Conseil de la souveraineté (C.S.Q.) pose la question : province ou pays? Que peut-on répondre en considérant le seul facteur linguistique?

Si l'on oriente son regard vers un pays comme la Confédération helvétique, on verra que le régime fédéral assure une grande stabilité aux trois langues du territoire : l'allemand, le français et l'italien. En Belgique, on observera également une situation étale.

Au Canada, le régime fédéral semble avoir été néfaste au français : les droits de ses locuteurs ont été émasculés à quelques reprises dans le passé, leurs communautés ont été rognées. Cependant, durant les dernières décennies, au moment où les locuteurs ne formaient plus qu'une portion congrue dans la majorité des provinces, le gouvernement central a décidé d'intervenir en faveur des groupes minoritaires de langue française. Les mesures fédérales ont peut-être freiné leur érosion, mais les progrès ne sont pas encore perceptibles.

Au Québec, le statut de langue officielle du français devrait jouer en sa faveur. Or, il peine à maintenir son poids statistique. La stagnation observée s'explique pour beaucoup par une rentabilité douteuse, par la pusillanimité des locuteurs, par leurs habitudes

mentales, par les mirages de l'anglais et par son incontournable utilité à titre de langue véhiculaire.

Inévitablement, quand on considère la qualité de la langue et les combats menés depuis les années 1840 par des humanistes et ensuite par la Société du bon parler français et par l'Asulf, on ne peut que souligner le caractère aléatoire et héroïque de l'entreprise.

L'évolution à la baisse du nombre relatif de francocuteurs au Canada, leur stagnation en territoire québécois et le recul apparent dans la région métropolitaine prennent place à l'intérieur d'un régime politique décentralisé mais déséquilibré (un État français sur dix) et d'un continent d'abord anglophone. Dans d'autres pays, des États fédérés ou quasi fédérés (Catalogne, Pays Basque, Pays de Galles) parviennent à imposer et à protéger une langue locale. Ailleurs, des États nationaux font réapparaître des langues presque oubliées (Israël, Turquie). En somme, la présence d'une autorité gouvernementale volontaire peut contribuer à les faire ressusciter et à les faire s'épanouir. Et il semble aussi que les langues « protégées » par un État national ne disparaissent pas facilement, protégées qu'elles sont par le palladium de l'État.

C'est dire que les solutions sont multiples relativement au problème de la langue au Québec. Un État fédéré pourrait en principe en trouver et les mettre en pratique. Mais jusqu'à maintenant, les résultats observés sont décevants. Devrait-on essayer une autonomie élargie ou une souveraineté adaptée au monde contemporain? Ou doit-on miser sur le régime actuel? La question est posée.

Le vote peut-il sortir?

Lors d'élections québécoises ou françaises, l'expression « faire sortir le vote » revient dans le paysage lin-

Franglicisme officiel!

La représentation nationale a entériné des franglicismes lors de l'adoption du projet de loi portant sur le placement syndical. L'expression « référer » des travailleurs en est un que journalistes et syndicalistes utilisent en s'inspirant du laxisme des législateurs pour qui la correction de la langue ne semble pas une priorité. L'Asulf suggère à ceux qui doivent parler de « référence » de main-d'œuvre de signaler qu'en employant l'expression ils sont conscients de reproduire une faute entérinée par l'Assemblée nationale. Dans un écrit, on pourra le faire en accolant un *sic* entre crochets au mot « référence » ou en l'écrivant entre parenthèses. Mieux : on pourra utiliser des expressions plus françaises : présentation d'employés, suggérer des listes de travailleurs, etc.

guistique grâce aux bons offices des journalistes. En avril, lors de la campagne du premier tour, madame Alexandra Szacka constata que les deux principaux candidats à la présidence de la France avaient la tâche de « faire sortir le vote » s'ils voulaient l'emporter (RDI, 16 avril, vers 18 h 10). Elle ambitionne peut-être d'exporter le calque en France! Les journalistes basés en sol québécois l'emploient régulièrement. L'expression est un calque d'une expression anglaise. Mais elle n'a pas de sens en français : si l'on fait sortir le vote, les candidats perdront des points. Il faudrait, au contraire, le faire entrer. Et comment peut-on faire sortir un vote qui n'est pas d'abord entré? Au demeurant, l'OQLF, Michel Parmentier, Camil Chouinard, François d'Apollonia et sans doute d'autres remarqueurs épinglent l'anglicisme qu'on peut remplacer, si on le veut bien, par **stimuler la participation, inciter les gens à voter, mobiliser les électeurs.**

Cabaret ou plateau?

Les clients qui mangent à la section de restauration rapide du centre commercial toujours dénommé « Place Québec » peuvent lire sur les dix-sept îlots ou postes de desserte des plateaux « Merci de déposer vos cabarets... ». Le mot « cabaret » est dans le contexte une impropriété (de Villers) ou un barbarisme ou un contresens (Dagenais) ou même un archaïsme (d'Apolonia). De fait, *Le Petit Robert* ne retient pas le sens de plateau au mot cabaret. Il faudrait employer le mot « plateau ». Il serait important que les administrateurs du complexe corrigent, à la première occasion, la formulation des remerciements aux clients des comptoirs de restauration rapide surtout que la faute est répétée à de trop nombreuses reprises dans la section.

Une boisson?

Au début de 2012, l'Asulf a fait remarquer à la direction des restaurants Popessa qu'un « breuvage » est une boisson aux caractéristiques particulières et qu'une « facture » devrait, règle générale, faire place à une **addition** dans un restaurant. Après quelques échanges, on nous a appris que tous les efforts seraient faits, au cours de l'été, pour que le mot **boissons** remplace le mot « breuvages » sur les menus.



Monologuiste ou stand-up

Un membre de l'Asulf a conseillé à une journaliste du *Soleil* chargée des Arts et spectacles d'utiliser le mot « monologuiste » à la place du mot anglais *stand-up*. Ce dernier avait été employé dans un article publié le 25 avril. L'asulfien faisait valoir qu'il faut mettre sous les yeux des Québécois les équivalents français quand l'occasion se présente et quand cela est possible. Sans cela, il devient difficile d'amener les gens à utiliser « monologuiste » à brûle-pourpoint, car on répète avant tout les mots entendus et lus. La journaliste a répondu : « Voilà une excellente suggestion! Le terme *stand-up* définit un genre d'humour précis, soit des monologues "à l'américaine", sans personnage... Mais rien ne nous empêche de le décrire avec des mots français. »

De 25 à 50 fautes par convention collective

Inscrit au 67^e Congrès des relations industrielles de Québec des 23 et 24 avril dernier, monsieur Robert Auclair a adressé quelques remarques aux participants. L'Asulf estime que le nombre d'erreurs de vocabulaire dans les conventions collectives québécoises est rarement inférieur à 25 et que la moyenne oscille autour de 50. Est-ce respecter les travailleurs que de leur imposer légalement un vocabulaire fautif, souvent calqué de l'anglais? Les personnes qui négocient et rédigent ces textes sont-elles responsables de la situation? Plusieurs d'entre elles sont des diplômées en relations industrielles ou des avocats spécialisés en droit du travail. Ces spécialistes font-ils un effort raisonnable pour employer un vocabulaire correct? Ont-ils déjà demandé de l'aide ou même accepté celle mise à leur disposition? Sans attendre les réponses, monsieur Auclair a distribué aux congressistes une liste de 70 fautes habituellement présentes dans les conventions et qu'il relève encore régulièrement.

Faux terminus

Le territoire québécois compte beaucoup de faux terminus, comme c'est le cas des faux viaducs. En français, on doit faire une distinction entre une station routière et un terminus. La nature de cette dernière expression ne peut être mieux illustrée par l'injonction : « Terminus! Tout le monde descend! » Au demeurant, monsieur Louis Gagné, d'Orléans Express, précise (lettre datée du 17 avril) que d'autres activités caractérisent le terminus : on y lave les véhicules, on en fait l'inspection technique courante. En somme, un terminus n'est pas une station routière ordinaire.

En mars et en avril derniers, l'Asulf a fait part de ses observations au ministre des Transports, aux agents de vente des billets de l'Est-du-Québec de même qu'à la représentation nationale. On a publié un dépliant d'information, lequel peut être consulté sur le présentoir électronique de l'Association.

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER
Vice-président Serge BOUCHARD
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
Jean-Guy LAVIGNE
Gilles LEVASSEUR
Claude MALTAIS
France SALVILLE
Pierrette VACHON-L'HEUREUX

Fondateur et président honoraire

Robert AUCLAIR

Tirage 1 000 exemplaires
Périodicité Quatre fois l'an

Asulf Bureau 125, 5000, boul. des Gradins
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca
asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

L'Expression juste

Équipe de rédaction
du numéro 48, juin 2012

Rédaction : Gaston BERNIER
Relecture : France SALVILLE
Révision : Yvon DELISLE
Graphisme
et mise en page : Claude LAMARCHE

Coordination
et relecture : Léone TREMBLAY

Esther Taillon, honorée

Le 12 février dernier, la Compagnie des Cent-Associés francophones a accueilli madame Esther Taillon dans ses rangs. Son adoubement a eu lieu lors d'un petit déjeuner-conférence de l'Association Québec-France.

La société existe depuis 1979 et fut mise sur pied par l'Association canadienne d'éducation de langue française. Les récipiendaires de l'organisme sont des personnalités qui ont travaillé à la promotion et au développement de la francophonie canadienne.



Madame Taillon est membre de l'Asulf et elle a fait partie du conseil d'administration de 1992 à 2002. Elle a été élue secrétaire en 1994 et vice-présidente en 2001. L'Asulf félicite la militante infatigable qu'est madame Taillon.

Bourse de l'Asulf remise par Impératif français

À l'occasion de la FrancoFête du 25 mars dernier, Impératif français a distribué vingt-deux bourses à des étudiants de l'Outaouais, dont monsieur Jean-François Frappier, qui a reçu celle fournie par l'Asulf. Au cours de la même rencontre, l'organisme a également décerné ses prix Coup de cœur et entendu une conférence de monsieur Jim Corcoran. L'Asulf félicite « son » lauréat de même que les organisateurs de la manifestation.

Élections au conseil d'administration

Les mandats de quatre membres venaient à échéance le 2 mai dernier. Monsieur Claude Maltais, qui avait remplacé madame Lola LeBrasseur en janvier dernier, a été réélu, tout comme ses trois collègues : Alain Bélanger, Gaston Bernier et Jean-Guy Lavigne. Les cinq autres membres du conseil seront en ballottage lors de l'assemblée générale du printemps de 2013. Le bureau est formé de messieurs Gaston Bernier (président), Serge Bouchard (vice-président), Christian Hébert (trésorier) et de madame Léone Tremblay (secrétaire).

Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

Interventions linguistiques de Raymond Gagnier

Depuis l'an 2000, monsieur Raymond Gagnier, un membre de l'Association, adresse des remarques linguistiques aux médias, tant écrits qu'électroniques. Et chaque année, il présente un court rapport : médias surveillés, statistiques des erreurs par catégories, leur classement par ordre d'importance et des exemples de lettres expédiées aux médias fautifs. Les lettres publiées dans le rapport, bien documentées et bien présentées, peuvent servir de modèles à tous les remarqueurs en herbe. Le rapport pour l'année 2011 est mis à disposition sur le site de l'Association (www.asulf.ca/asulf/archives.html).



Vient de paraître :

Méchante langue de Chantal Bouchard



Un volume récent de madame Chantal Bouchard (*Méchante langue...*; Presses de l'Université de Montréal, 2011; 171 p.) intéressera les personnes préoccupées par l'histoire des combats des hérauts québécois du bon usage, par les premiers francs-tireurs en la matière au 19^e siècle (Pierre-Philippe Potier, Jacques Viger, Michel Bibaud, Thomas Maguire, Jérôme Demers, Étienne Parent, etc.) et

leurs successeurs (Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion). Les asulfiens y trouveront avec intérêt les positions de ces remarqueurs ou chroniqueurs sur la prononciation, sur les anglicismes, sur les québécismes ou canadianismes, sur la langue populaire, sur les archaïsmes et sur les provincialismes. L'étude de madame Bouchard part du *Manuel des difficultés...* publié en 1841 par Maguire et trace un tableau de la perception vis-à-vis de la langue parlée jusque-là et, par la suite, jusqu'aux premières années du 20^e siècle.

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf